



Délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 avril 2018

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE - PRIR Mistral à Grenoble -
Approbation du bilan de concertation et arrêt du programme.

Délibération n°

Rapporteur : Renzo SULLI

PROJET

Le rapporteur(e), Renzo SULLI
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE - PRIR Mistral à Grenoble - Approbation du bilan de concertation et arrêt du programme.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exercice de ses différentes compétences, plus particulièrement de sa compétence politique de la ville et par conséquent du renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Grenoble-Alpes Métropole a engagé un ensemble de politiques et de projets en faveur du confortement et du développement de ces secteurs, portant à la fois des enjeux de qualité des espaces publics, d'équilibre territorial, d'habitat, de sécurité et tranquillité publique, de développement économique et de soutien au commerce.

Le Conseil métropolitain du 4 novembre 2016, a validé le protocole de préfiguration fixant le lancement des études préalables à la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) concernant le quartier prioritaire de la politique de la ville de Mistral à Grenoble classé Projet d'Intérêt Régional. Conformément à la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite « Loi Lamy »), cette phase de préfiguration s'est inscrite dans un processus de co-construction avec les acteurs et les habitants, pour la définition des grandes orientations d'un projet de développement social et urbain. Au terme de ce processus, une proposition de synthèse de ces réflexions techniques et débats préalables prend la forme d'un plan-guide. De ce plan-guide, découlera un programme d'opérations d'aménagements publics, d'habitat et d'équipements socio-culturels. Ce document sera la base d'un conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. C'est cette proposition de plan-guide qui a été conformément au code de l'urbanisme (et notamment les articles L. 103-2 et suivants), proposé à la concertation réglementaire, afin d'en arrêter les contours précis. Le Conseil métropolitain du 10 novembre 2017 a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation préalable.

La concertation réglementaire s'est déroulée du 25 novembre 2017 au 19 février 2018. Elle a eu pour but de partager les enjeux et les objectifs du projet avec les acteurs de la vie locale, qu'ils soient de proximité ou plus largement à l'échelle métropolitaine, avec les citoyens qui vivent dans le périmètre, avec ceux qui y travaillent, avec les associations intervenant sur le périmètre.

La présente délibération, valant bilan de concertation, rappelle les modalités de concertation mises en place et dresse la synthèse des avis exprimés. Elle donne également les suites à donner à l'opération à l'issue de cette concertation.

LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

Le dossier de concertation a présenté de façon détaillée les intentions du programme de renouvellement urbain par thématiques (habitat, développement économique et commercial, aménagement des espaces publics, équipements publics)

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Le dispositif de concertation mis en place s'est inscrit dans le cadre fixé par la délibération du Conseil métropolitain du 10 novembre 2017.

L'information grand public de lancement de la concertation

La concertation, ses dates et son déroulement ont été annoncés par :

- affichage en mairie
- affichage à la Maison des habitants Anatole France
- publication sur la plate-forme participative de la Métropole (<https://participation.lametro.fr/>)

La consultation des documents

Durant toute la durée de la concertation, le plan-guide du projet de renouvellement urbain a été mis à disposition.

Des panneaux d'exposition présentant des cartographies, perspectives et textes de synthèse ont été mis en place pour faciliter la compréhension du contenu du projet. Cette exposition a été installée durant toute la période en vitrine et dans le hall de la Maison des habitants Anatole France.

Les possibilités de contribution

Un dossier de concertation et un registre d'expression ont été laissés à disposition du public à la Maison des habitants Anatole France aux jours et heures d'ouverture au public. Le personnel d'accueil a bénéficié d'une formation préalable sur le NPNRU pour être en capacité d'aider des habitants à s'exprimer sur ce registre.

De plus, la possibilité de contribution en ligne a été ouverte sur la plateforme participative numérique de Grenoble-Alpes Métropole (<https://participation.lametro.fr/>) dans un espace où figurent les supports de présentation du quartier et du projet.

Les moyens de communication mobilisés pour informer, sensibiliser, et recueillir les expressions

Une journée conviviale organisée le 25 novembre 2017 par l'Union de quartier Mistral à l'Institut Saint Martin a été l'occasion de faire le pont entre l'histoire du quartier, ses évolutions récentes et à venir. Les échanges avec les habitants se sont notamment noués autour de la projection d'un film sur la mémoire (« Mistral n'a pas perdu son âme») et d'une exposition photos, en présence de la 1ère adjointe à la Ville de Grenoble en charge du projet de renouvellement urbain.

Des rencontres régulières avec les associations du territoire et les habitants se sont tenues autour des orientations du plan-guide (projets de voirie, de démolition de logements, de construction de commerces, de déménagement de la salle de prières) et de questions quotidiennes de gestion urbaine de proximité. Dans ce cadre, l'équipe-projet a répondu aux questions et a encouragé les contributions.

En complément, les réunions de chantier ont permis de rencontrer des riverains et d'échanger sur ce qui se passe et ce qui va arriver dans le secteur.

Enfin, **des rencontres mensuelles à la Maison des habitants** ouvertes au public et aux partenaires sont organisées autour du Directeur de projet urbain et de l'Architecte en Chef du projet urbain pour discuter des projets passés, en cours et à venir. Elles constituent un lieu d'échanges fructueux sur les sujets apportés par les différents acteurs, dont notamment les aspects de concertation et la « mécanique » d'un projet urbain (fonctionnement des institutions, de l'ANRU, de la Maison des habitants, étapes d'élaboration d'un projet, de la conception à la mise en œuvre et appropriation ...).

LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La combinaison des différents outils, de la présence sur l'espace public à la tenue de réunions régulières en passant par la plateforme numérique, a fait émerger une certaine diversité d'expressions.

Les enseignements principaux tirés de cette concertation préalable sont synthétisés ci-après.

Les grands objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain suscitent l'adhésion et font globalement consensus. Les participants constatent l'effort d'investissement important des pouvoirs publics pour renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie du quartier Mistral. Ils s'accordent sur le fait que les besoins de rénovation sont réels et que l'intervention publique est nécessaire pour lutter contre la paupérisation de leur quartier et améliorer les conditions de vie de ses habitants.

En revanche, certaines orientations ne sont pas unanimement partagées. Cela porte notamment sur des éléments connexes au plan-guide, notamment sur la question du réaménagement de l'A480.

Le projet de renouvellement urbain, initié de longue date, poursuit sa dynamique et ses objectifs, qui n'ont pas été remis en cause d'un mandat à l'autre. Les habitants ont donc une bonne connaissance des orientations du plan guide. Ils ont intégré les évolutions proposées qui, pour une bonne part, ont déjà été mises en œuvre dans les étapes précédentes d'aménagement. Leurs avis portent ainsi souvent davantage sur des questions en lien avec le quotidien que sur les orientations urbaines proprement dites.

Une préoccupation spécifique à apporter dans la phase conception des espaces publics

Les orientations, dont notamment la création d'une « rotule » (articulation urbaine) en entrée Nord du quartier et le réaménagement important des espaces publics faisant le lien avec le quartier des Eaux Claires, sont bien acceptées. Toutefois, les espaces en proximité des immeubles, de type squares en cœur de quartier, sont l'objet d'une réelle vigilance. Les habitants s'expriment ainsi fréquemment sur les modalités d'aménagement permettant de gérer les deux roues qui constituent une nuisance récurrente sur le secteur, en particulier sur le grand axe de l'avenue Rhin et Danube et de la rue Anatole-France.

Les aménagements de proximité sont également l'objet de préoccupations relatives à la capacité de la collectivité à assurer la propreté et l'entretien des lieux, comme sur la Fontaine située près de la « Prairie » (espace public de cœur d'îlot). Les habitants demandent à être étroitement associés à la définition du détail des aménagements de cet espace public majeur pour la vie de quartier. Ils sont sensibles à l'importance de cet espace public sur le devenir du quartier, en particulier lorsque la démolition de la barre Anatole-France sera réalisée.

Un réaménagement de l'A480 qui impacte une partie du quartier

Le réaménagement de l'A480 ne découle pas du plan-guide. Toutefois, ce dernier a intégré cette donnée, en proposant un réaménagement paysagé du mur-talus anti-bruit qui sera réalisé. L'union de quartier ne s'est pas exprimée spécifiquement sur cet aménagement, mais a par contre formulé une certaine inquiétude quant au flux de véhicules que la restructuration de l'A480 pourrait générer.

Une adhésion à la stratégie habitat, avec toutefois une vigilance importante sur les modalités de relogements préalables aux démolitions et la continuité du lien social

Sur la question de l'habitat, les expressions des habitants corroborent les évaluations déjà réalisées, qui montraient une attente forte de réhabilitation pour le parc préservé. Ce qui ressort plus précisément que précédemment, c'est le caractère d'urgence exprimé par les habitants. Les échanges vont au-delà de la seule impatience et d'un effet de « délaissement ». Ils portent sur des éléments plus précis et concrets, comme la vétusté des menuiseries ou encore le manque de fiabilité des ascenseurs.

Les habitants expriment une attention forte aux modalités de relogement. Le « Groupe Drac » fait l'objet d'une vigilance particulière, du fait de l'histoire de ce parc et de son occupation (beaucoup de personnes, notamment âgées, ayant vécu une partie très importante de leur vie dans ces immeubles).

Le lien social et la solidarité de voisinage, reconnus comme composante intrinsèque de la qualité de vie dans le quartier, sont des éléments à la fois exposés comme des atouts historiques et comme des biens communs fragiles qu'il s'agit de préserver. Cela amène certains habitants à se questionner sur l'opportunité de certaines démolitions (notamment le Groupe Drac), non pas d'un point de vue urbain mais au regard de l'impact des relogements sur l'organisation sociale de la vie de quartier.

Des attentes sur le développement des commerces de proximité, le développement d'activités économiques et l'emploi

Le projet de développement commercial est largement engagé. Malgré les efforts conséquents réalisés depuis le début du programme de renouvellement urbain, la question de la localisation d'activités commerciales est régulièrement au cœur des échanges avec les structures représentatives des habitants ou avec les habitants eux-mêmes. Ceux-ci sont particulièrement vigilants à ce que l'on retrouve rapidement une offre diversifiée. L'ouverture d'une supérette alimentaire est ainsi régulièrement demandée auprès des élus, notamment suite à la fermeture du Lidl.

Au-delà de l'animation de proximité et de la génération de flux entrant sur le quartier qui justifient ces demandes, la difficulté à accéder à l'emploi est pointée de manière récurrente. Le conseil citoyen du quartier s'est ainsi précisément exprimé sur ce sujet lors du dernier comité de pilotage ANRU (le 18 janvier 2018).

Une inquiétude forte sur les questions scolaires, de tranquillité et de sécurité publique

La carte scolaire du collège a fortement été modifiée lors de la reconstruction du collège de secteur (Aimé Césaire), le faisant sortir de la classification REP+ qui lui assurait des moyens spécifiques complémentaires au droit commun. Les écoles de rattachement de ce collège, situées notamment sur le quartier Mistral, sont ainsi mécaniquement sorties de ce dispositif. Un accord avec l'inspection académique permet de maintenir les moyens en dérogeant au droit commun.

Cela explique que les inquiétudes régulièrement exprimées par les habitants sur le volet éducatif touchent au maintien de ces moyens de fonctionnement. En matière d'aménagement urbain, le plan-guide proposé ne prévoit pas de réaménagements spécifiques aux équipements scolaires puisque ceux-ci ont été totalement réalisés lors de la précédente phase de renouvellement urbain.

Enfin, la visibilité de la délinquance liée au trafic de drogue fait l'objet d'une forte inquiétude pour les habitants, même si ces derniers admettent que les aménagements ne peuvent pas résoudre la totalité du problème.

ANALYSE GENERALE DES CONTRIBUTIONS

La concertation réglementaire a été difficile à rendre lisible, dans un processus long de concertation initié depuis près de vingt années. En effet, le plan-guide, objet de la concertation, est proposé dans la continuité des projets précédents. Il n'est donc pas évident pour les habitants de saisir l'intérêt d'une nouvelle étape formelle de concertation. Malgré cette longue histoire, une certaine confusion demeure entre ce qui relève du renouvellement urbain et ce qui relève des politiques de proximité ou du droit commun. Le temps long du projet, de même que sa gouvernance multi-partenariale, sont parfois délicates à appréhender.

La restructuration de l'A480 est bien un élément nouveau, toutefois en partie occulté par l'actualité des démolitions en cours et à venir.

La question de la sécurité et de la tranquillité reste le point principal de préoccupation des habitants. Le plan-guide la prend en compte au travers de la dimension de la prévention situationnelle qui sera traitée projet par projet, d'aménagement ou immobilier.

LES SUITES DONNEES AU PROJET

Au regard des avis et remarques issus de la concertation préalable, il est proposé de donner les suites ci-dessous pour adapter et enrichir le projet présenté dans le dossier de concertation :

- Sur la question de la sécurité et de la tranquillité, il sera tenu compte des recommandations du cabinet Sur&tis (étude tranquillité et sécurité menée lors de la phase étude qui vient de s'achever). Chaque projet d'aménagement ou immobilier fera notamment l'objet d'une analyse précise au regard de la prévention situationnelle ;
- Sur la question de l'habitat, l'information sur les modalités de relogement sera renforcée, notamment au travers de la CSF et du CCAS. Concernant les réhabilitations, le plan-guide propose 128 logements réhabilités sur le parc préservé. Une concertation sera menée dans les prochaines années pour envisager le devenir du reste du patrimoine. Une gestion de l'attente sera organisée pour les locataires de logements qui ne bénéficieront pas d'une réhabilitation rapide (entretien renforcé) ;
- Sur le sujet des espaces publics, les difficultés soulevées par les habitants, notamment au regard des incivilités, sont prises en considération. Elles feront l'objet de groupes de travail spécifiques dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (gestion des scooters, ralentisseurs...) ;
- Les questions d'éducation et de relations de voisinage n'étant pas directement liées au plan-guide, elles seront traitées au sein de la coordination des acteurs du territoire assurée par la Maison des habitants et associant les collectifs d'habitants.

Il est enfin proposé plus largement de :

- Mettre en place des actions fortes de communication et d'information dès avant les premiers travaux et tout au long de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain ;
- Poursuivre la concertation de façon fine, opération par opération, sur la base du principe de consultation des trois groupes référents (aux phases esquisse et avant-projet) : groupe usagers, groupe sécurité - tranquillité, groupe gestionnaires ;
- Prolonger le dialogue avec les habitants, commerçants et usagers, tout au long de la conception des différentes opérations du projet et de leur mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles R 103-1 à R 103-3, L 103-1 à L 103-6 relatifs à la concertation préalable,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 10 novembre 2017, par laquelle la Métropole a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation réglementaire liée au NPNRU,

Après examen de la Commission Cohésion sociale du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Arrête le bilan de concertation tel que présenté dans la présente délibération ;
- Arrête les grands principes d'aménagement du projet de renouvellement urbain tel que définis dans le plan-guide ;
- Décide de prendre en compte les demandes et propositions formulées lors de la concertation préalable, telles que proposées dans la présente délibération ;
- Décide de mettre en place des actions fortes de communication et d'information dès avant les premiers travaux, et de poursuivre le dialogue public tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- Mandate le Président pour signer tout document relatif à cette opération.